



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex
Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07 - Port. : 06 73 59 92 32
E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu
Internet UNSA CUS : <http://unsacus.facite.com/> Internet UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 421 - 21 février 2012

TVA sociale : Injuste et fragilisant la politique familiale

«Voté cette semaine, le projet de loi visant à augmenter la TVA et la CSG pour compenser la baisse des cotisations patronales affectées à la politique familiale creusera encore les inégalités.

L'UNSA regrette que ce projet de loi de finances élaboré dans la précipitation, n'ait pas fait l'objet d'une consultation des partenaires sociaux compte tenu de l'impact des décisions sur le financement de la Sécurité Sociale et en particulier celui de la Branche Famille.

En effet, cela modifie fortement la façon dont est financée la branche famille qui a besoin de financements pérennes pour répondre aux besoins des 11,3 millions d'allocataires.

Autant la CSG a été confirmée par la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) et la Cour de cassation comme une cotisation sociale affectée au financement des différents régimes de sécurité sociale, autant la TVA est un impôt de toute nature dont l'affection n'est pas garantie, même avec un support budgétaire à identifier.»

«L'UNSA rappelle son opposition à toute augmentation de TVA même si elle se prénomme «TVA sociale» : son poids impacte davantage les revenus des ménages modestes et est source d'inégalités. Elle représente 14% du revenu des 10% des ménages les plus pauvres contre 5% de celui des plus riches. De plus dans le contexte économique actuel, assoir les recettes de la branche famille sur une taxe directement en relation avec la consommation des ménages, est de nature à mettre en péril les missions de la branche. Par ailleurs les 2 points de TVA supplémentaires porteront sur les produits importés qui sont particulièrement consommés par les ménages les plus pauvres. Aussi en 2013, l'allocation de rentrée scolaire utilisée par les familles subira une forte dépréciation, sauf revalorisation substantielle...»

L'UNSA considère que le financement de la branche famille doit être multipartite, assis sur une participation des employeurs puisque la politique familiale contribue à une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle améliorant ainsi la compétitivité des entreprises et sur la CSG, cotisation sociale prélevée sur l'ensemble des revenus.»

17 février 2012

Projet de loi «Contractuels»

Le Sénat a adopté le 20 février 2012 les conclusions de la Commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Le texte élaboré par la Commission mixte paritaire, qui deviendra la loi après le vote de l'Assemblée Nationale, peut être consulté à partir de notre site Internet (voir Info du 20 février 2012).

Taux d'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique

Dans un Communiqué du 16 février 2012, consultable à partir de notre site Internet (voir Info du 20 février 2012), le FIPHFP présente les chiffres de l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique au 1^{er} janvier 2010.

Il y décrit également son action en matière de conventionnement avec les employeurs publics.